

DECISION DU MAIRE N° 2026-15

Prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M le Maire de la Ville de CLUNY,

- Vu la délibération du conseil municipal n°2026-18 en date du 8 avril 2026 donnant délégation au Maire et notamment le pouvoir « de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions lorsque l'urgence le justifie, et ce, quel qu'en soit le montant ».
- Considérant qu'en 2024 a eu lieu la rénovation des espaces « enfants » et « adolescents » (travaux et achat de mobilier) et de l'espace « accueil » (travaux uniquement) pour un montant total de 46 678,77 € HT, puis en 2025 la rénovation des espaces « adultes » (travaux et achat de mobilier) et « accueil » (mobilier uniquement) pour un montant total de 33 541 € HT.
- Considérant que des subventions ont été accordées par la DRAC (au titre du concours particulier au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales) et le Département (dispositif « Conseils et accompagnement culturels »).

Le bilan financier de ces deux opérations est le suivant :

2024

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	32 509,50 €	Etat (DGD) 38 %	17 797 €
Mobilier	14 169,27 €	Département 18 %	8 200 €
		Autofinancement 44 %	20 681,77 €
Total	46 678,77 €	Total	46 678,77 €

2025

Dépenses HT			Recettes HT	
Travaux	Electricité	7 539 €	Etat (DGD) 33 %	10 974 €
	Sols et peintures	14 902 €		
Mobilier		11 100 €	Département 24 %	8 200 €
			Etat (DGD) 10 %	3 300 €
			Autofinancement 33 %	11 067 €
Total		33 541 €	Total	33 541 €

- Considérant que la phase de rénovation de l'année 2026 consiste en la réalisation des travaux de l'espace « mezzanine » et l'achat de mobilier, de matériel informatique et de collections pour l'espace « jeux vidéo ». Le coût global prévisionnel a été estimé à 31 380 € HT.
- Considérant que le Département de Saône-et-Loire et l'Etat (DRAC) peuvent être sollicités pour une aide au financement.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - De solliciter une aide financière :

- De l'Etat par le biais du concours particulier au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales, pour un montant total de 11 164 € ;
- Du Département de Saône-et-Loire par le biais du dispositif « Conseils et accompagnement culturels du Département au service des Territoires », pour un montant total de 6 940 €.

ARTICLE 2 - Les montants demandés sont détaillés dans le plan de financement ci-dessous.

Dépenses prévisionnelles HT			Recettes prévisionnelles HT	
Travaux	Electricité	6 000 €	Etat DGD (40 % travaux)	7 000 €
	Sols et peintures	11 500 €	Autofinancement 60 %	10 500 €
Total travaux		17 500 €	Total travaux	17 500 €
Mobilier	9 600 €	Etat DGD (30 % mobilier)	2 880 €	
		Département (50 % mobilier)	4 800 €	
		Autofinancement 20 %	1 920 €	
Total mobilier		9 600 €	Total mobilier	9 600 €
Matériel informatique	2 500 €	Etat DGD (30 % matériel informatique)	750 €	
		Département (50 % matériel informatique)	1 250 €	
		Autofinancement 20 %	500 €	
Total matériel informatique		2 500 €	Total matériel informatique	2 500 €
Collections jeux vidéo (imprimés + jeux vidéo)	1 780 €	Etat DGD (30 % collections)	534 €	
		Département (50 % collections)	890 €	
		Autofinancement 20 %	356 €	
Total collections		1 780 €	Total collections	1 780 €
Total		31 380 €	Total	31 380 €

Fait à Cluny, le 19 Mai 2026

M la Maire

Jean-François
DEMONGEOT



Certifié exécutoire pour avoir été reçu

A la Préfecture le 24/05/2026

Et publié sur le site internet le 24/05/2026

Réf 071-217101377-20260519-DM 2026-15-AE

Retiré le